

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection.

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : Centrale Provence Date de l'inspection : 26/10/2016

## Constat de l'Inspecteur :

Lors de l'inspection, il a été constaté que le chef de quart n'avait pas reçue de formation incendie sur les centrales d'alarme (défaut, avertissement,...) relatives au poste de commande de PR4.

INSPECTION

## Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Art 7.4.4 AP 29/11/2012  
Responsable environnement

## Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

La formation demandée sur les centrales d'alarme de PR4 est planifiée avec le RSE Mérignac.

Tout le personnel sera formé d'ici le 31/12/2016.

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

*Attente justificatif de formation*

L'Inspection le : 29/11/2016

☒ Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : Cencale dptce

Date de l'inspection: 6/10/16

## Constat de l'Inspecteur :

- Absence de politique de prévention des accidents
- EDD de Pn 5 non réalisée en terme de couple probabilité / Gravité.

INSPECTION

## Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Ant 4 et Ant 7 AN 26/05/2014

Responsable environnement

EXPLOITANT

## Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- L'EDD de la banchette sera mise fin octobre 2016  
en respectant la matrice probabilité gravité avec l'étude de dangers de l'ensemble du site.
- La PEAR sera mise en oeuvre au plus tard le 31/12/2016

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires :

Docs Transmis à l'inspec. Transmette ces docs au Prof sous 1 mois.

L'inspection le : 30/11/2016

 Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : Centrale Provence

Date de l'inspection: 6/10/2016

## Constat de l'Inspecteur :

Au sujet de la formation incendie des équipes de 2<sup>e</sup> intervention, UNIPER n'est pas en mesure de fournir les preuves de vérification du niveau de connaissance et du maintien. (Recyclage des formations initiales).

Ecart aux dispositions de : Art 7.4.4 AP 29/11/2012  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

## Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La formation ESI est planifiée de la façon suivante :

- 100 % des cadres d'autorité d'ici le 31/12/2016
- 60 % du personnel d'exploitation d'ici le 31/12/2016
- 40 % du personnel d'exploitation d'ici la fin du 1er trimestre 2017

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires :

Transmettre attelé à faire le tout le personnel.

L'Inspection le : 23/12/2016

Fiche soldée le :